



Chambre d'hotel-lieu privé

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 27 février 2007

Une chambre d'hôtel est un lieu privé. Un hôtelier peut-il interdire de fumer dans cet espace privé ?

Réponse :

- Un hôtelier peut contractuellement interdire de fumer dans les chambres de son hôtel, cela n'est pas contraire à la loi. Il aura par contre du mal à sanctionner les éventuelles infractions à son règlement, sauf si cette interdiction est prononcée pour des raisons de sécurité.
- Toutefois, lorsque la convention est clairement passée, sans contrainte, entre l'hôtelier et le client, il n'y a pas de raison objective pour que ce dernier l'ignore.